



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 69020

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réorganisation de la grille des programmes de France Musique. Ancienne responsable du festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, la nouvelle directrice a très sensiblement réduit la place du jazz en supprimant trois heures hebdomadaires d'émissions consacrées à cette forme musicale. En faisant du jazz « le parent pauvre » de la station, la directrice de France Musique porte gravement atteinte à la diversité musicale. En conséquence, il lui demande de veiller à ce que le service public de la radio puisse garantir la diffusion de programmes dédiés à la musique de jazz.

Texte de la réponse

En préambule, la ministre de la culture et de la communication rappelle qu'il ne lui appartient pas d'intervenir sur les choix éditoriaux des sociétés du service audiovisuel public. Aux termes de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, ces sociétés sont seules responsables de leur programmation dans le cadre des missions qui leur sont imparties par le législateur, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Ce principe fondamental garantit l'indépendance des sociétés de l'audiovisuel public vis-à-vis du Gouvernement. Cependant, le cahier des charges de Radio France, qui fixe ses obligations de service public et qui définit l'identité et les caractéristiques des services édités par la société, dispose en son article 29 que la société veille, sur l'ensemble de ses antennes, à illustrer toutes les formes d'expression de la musique vivante en ouvrant largement ses programmes aux retransmissions de spectacles publics présentés en France. C'est dans le cadre de ces obligations que le nouveau Président-directeur général de Radio France a engagé avec l'État les négociations du prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2019 de Radio France. L'un des axes de ce COM sera précisément de conforter l'action musicale de la société, en mettant l'accent sur l'éclectisme des genres et l'organisation de concerts en public à la Maison de la Radio. Des réorganisations d'antennes ont été initiées qui affectent nécessairement la programmation musicale, sans altérer l'attachement de Radio France à la diversité. S'agissant du jazz, la direction de Radio France prévoit en effet, dans le cadre de la réorganisation de la direction de la Musique qui est à l'oeuvre, de mieux intégrer ce genre musical dans l'équipe de programmeurs, de produire des concerts de jazz en relation avec les antennes du groupe, en faisant appel à toutes les générations d'interprètes. Sur France Musique, outre la diffusion mensuelle le mercredi à 20 heures d'un concert de jazz d'une durée de 2 h30, différents éléments de la programmation pour la rentrée attestent la place confortée du jazz dans l'activité musicale de Radio France. La quotidienne de 18-19 h avec Alex Duthil est reconduite, de même que le « Jazz club » d'Yvan Amar le vendredi de 22 h30 à minuit, « On ne badine pas avec le jazz » de Patrice Bertin et Jérôme Badini le dimanche de 10 h à 11 h, ainsi que l'émission « Le Matin des musiciens » d'Arnaud Merlin, qui est programmée le samedi à 17 h et bénéficie d'une meilleure exposition que le mardi matin. La matinale culturelle de Vincent Josse et Nicolas Lafitte propose enfin chaque jour une session d'artistes en direct de 9 h à 10 h où le jazz est souvent mis à l'honneur. S'agissant des autres antennes, France Inter maintient la diffusion de l'émission hebdomadaire de deux heures consacrée au jazz, « Summertime », avancée d'une heure à la rentrée (de 22 h à 21 h). Fip quant à elle diffuse près de 42

% de titres répertoriés à la catégorie « jazz et musiques du monde », propose un rendez-vous hebdomadaire « jazz à Fip » et retransmet de nombreux festivals de jazz (à l'image du festival « Jazz des 5 continents » qui s'est tenu du 22 au 24 juillet, les concerts étant retransmis les trois soirs sur Fip).

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69020

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9590

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6368